

Mégabassines : « ce type de retenue va favoriser la persistance de pratiques agricoles très demandeuses en eau »

5 janvier 2023 par [Nils Hollenstein](#)

La mobilisation contre les projets de mégabassines ne faiblit pas. Ces mégabassines constituent-elles une réponse adaptée au changement climatique ? Basta! fait le point sur les arguments avancés dans ce conflit sur l'accès à l'eau.

Les réservoirs artificiels de stockage de l'eau, aussi appelés mégabassines, suscitent de vives controverses et oppositions depuis plusieurs années déjà. Et ce, jusque dans la sémantique. Ainsi, le terme de « mégabassines », plutôt employé par les opposants, ne rencontre pas beaucoup de succès auprès des autorités, qui lui préfèrent « retenues de substitution ».

Des retenues d'eau de pluie ou du pompage de nappes phréatiques ?

« On parle de grands ouvrages artificiels de stockage d'eau, d'où le concept de "mégabassine", explique **Agnès Ducharne, hydrologue et directrice de recherche au CNRS.** Le terme "retenue de substitution" fait référence à une manière de gérer l'approvisionnement en substituant à des pompages réalisés pendant l'été des pompages durant l'hiver, soit dans les cours d'eau, soit – et c'est le plus fréquent – dans les nappes phréatiques », poursuit la chercheuse.

Le terme « retenue » laisse penser que ce type de stockage ne ferait que retenir l'eau qui s'écoule. Or les mégabassines sont nécessairement reliées à un système de pompage, car elles sont déconnectées du réseau hydrographique – formé par l'ensemble des rivières, cours d'eau, lacs, zones humides, etc., d'un territoire. Elles se distinguent en cela des retenues collinaires, qui se remplissent *via* l'eau de ruissellement, provenant de la pluie ou de la fonte des neiges, à la manière des barrages. Ces bassins peuvent mesurer jusqu'à 18 hectares, soit 25 terrains de football, et contenir plusieurs centaines de milliers de mètres cubes d'eau. Elles sont recouvertes d'une bâche en plastique pour assurer leur étanchéité.

Combien de mégabassines en projet ?

À titre d'exemple, [le projet de mégabassines porté par la Coop de l'eau 79, dans le Marais poitevin](#), prévoit la construction de seize gigantesques retenues pour stocker environ 6,2 millions de mètres cubes, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une commune de 60 000 habitants. Avec des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes, ces projets essaient sur le territoire. [Une carte réalisée par des collectifs d'opposant·e·s](#) recense une cinquantaine de bassines déjà construites et une centaine en projet. Concentrées dans l'ouest de la France (dans les départements de Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente-Maritime et Charente), elles sont plébiscitées et défendues par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), syndicat agricole majoritaire et partisan d'une agriculture intensive.

Au sujet des mégabassines du Marais poitevin, la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, assurait sur *France Info* le 2 novembre 2022 que « le chantier a été autorisé, les études ont été faites, même les associations environnementales locales ont été partie prenante ». Elle oubliait toutefois de mentionner que plusieurs associations avaient claqué la porte des discussions pour dénoncer le non-respect des engagements pris par les agriculteurs, et que [cinq bassines construites en Charente-Maritime ont été jugées illégales](#) par la justice pour une étude d'impact « défailante ».

Qui paie : les agriculteurs ou l'ensemble des usagers de l'eau ?

Dans la Vienne, un programme de construction de 30 mégabassines d'une capacité de 8,9 millions de mètres cubes a été validé début novembre. Le programme doit être finalisé à l'horizon 2027, selon ses promoteurs. Sous réserve toutefois des résultats favorables d'une étude « hydrologie, milieux, usages et climat », qui devrait être rendue publique au cours du premier trimestre 2023.

Pour la première phase de travaux, qui prévoit la construction de onze retenues en 2023, le coût est estimé à 22,3 millions d'euros, dont 14,9 millions d'euros de financements publics, partagés entre l'agence de l'eau de Loire-Bretagne et d'autres financeurs publics dont l'État. [Un rapport du Sénat sur l'avenir de l'eau](#), publié en décembre 2022, détaille les ressources financières de ces agences publiques en charge de la gestion de l'eau.

Ce sont les usagers de l'eau, particuliers comme entreprises, qui en assument la charge puisque 80 % de leurs ressources proviennent de redevances prélevées sur les factures.

Au-delà du financement des travaux, se pose aussi la question de leurs coûts de fonctionnement. Le pompage des nappes phréatiques implique une activation de pompes et donc une consommation électrique. Ce même rapport sénatorial souligne des coûts élevés tant « *au moment de la construction [qu']en fonctionnement* ». Et cela a un effet sur le prix de l'eau stockée en dehors de son milieu naturel. C'est en tout cas, ce qui ressort d'un rapport du Comité pour l'économie verte, via l'exemple du bassin Adour-Garonne : « *Le coût du stockage d'un mètre cube d'eau est de trois à six fois moins élevé s'il intervient au travers d'une zone humide plutôt que par le biais de la construction d'un ouvrage dédié.* »

Un système d'irrigation pour l'alimentation humaine ?

Les promoteurs des « retenues de substitution » poussent pourtant fortement vers le stockage *via* des bassines. Selon eux, il y a urgence à sécuriser et renforcer la ressource en eau afin qu'elle soit disponible pour l'irrigation. « *Partout, la demande de faciliter la création de retenues permettant de stocker l'eau vient en premier. Elle a été fortement exprimée lors du Varenne agricole de l'eau, dans un esprit de sécurisation des productions* », pointe d'ailleurs le rapport du Sénat.

Cette position a été fortement critiquée par l'Office français de la biodiversité dans un avis de septembre 2021 : « *L'eau y est trop mise en avant comme un moyen de sécuriser la production agricole, alors qu'elle est avant tout un bien commun. Il est indispensable de rechercher avant tout une adaptation de l'agriculture aux conditions pédoclimatiques [les conditions qui affectent la croissance d'une plante, ndlr] et non l'inverse. Cela implique que des cultures, déjà mal adaptées à des conditions pédoclimatiques locales actuelles qui vont se dégrader, doivent sans doute être abandonnées localement* », tance l'institution.

« Le plus important, c'est de se préparer à consommer moins d'eau, pas à en consommer plus »

Dans le viseur des opposant·e·s aux mégabassines, les champs de maïs, une des principales cultures en Nouvelle-Aquitaine. Presque un tiers du maïs français y est produit. Même si la surface cultivée en maïs a tendance à se réduire depuis plusieurs années, elle reste conséquente, tout comme ses besoins en irrigation. Sur l'ensemble des surfaces qui nécessitent une irrigation, le maïs en occupe à lui seul les deux tiers, contre seulement 13 % pour les surfaces maraîchères et fruitières.

« *L'agriculture produit votre alimentation, c'est de l'eau pour l'alimentation* », a justifié la présidente de la FNSEA sur France Info début novembre. Mais la production de maïs de Nouvelle-Aquitaine, en moyenne de 4,5 millions de tonnes, part pour une grande partie vers l'export (entre 1 et 2 millions de tonnes), l'alimentation animale ou le bioéthanol (respectivement 500 000 tonnes).

Les mégabassines permettent-elles de mieux préserver les nappes phréatiques en été ?

Pour justifier le bien-fondé des projets de retenues d'eau, leurs partisan·e·s citent souvent un rapport du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). S'appuyant sur des simulations, ce rapport souligne que le niveau estival des nappes phréatiques serait, grâce aux mégabassines qui permettraient de répartir le pompage entre l'hiver et l'été, plus haut que de coutume du fait d'un moindre pompage durant l'été.

Florence Habets, hydroclimatologue au CNRS et Magali Reghezza-Zitt, géographe à l'École normale supérieure, nuancent ces apparents bons résultats. D'après elles, le rapport du BRGM ne prend pas en compte l'impact important de sécheresses de plus en plus récurrentes. « *Les sécheresses longues rendent inefficace ce type de substitution* », écrit Florence Habets sur son compte Twitter.

Les défenseurs des mégabassines mettent aussi en avant les contreparties, dans lesquelles s'engagent les agriculteurs bénéficiant de l'eau stockée : réduction de l'usage des pesticides, rotation des cultures, modération de la consommation en eau... Problème : ces engagements sont peu contraignants, et apparemment optionnels.

Ainsi, à Mauzé-sur-le-Mignon, dans les Deux-Sèvres, aucun·e agriculteur·rice ne s'est engagé·e individuellement à réduire son utilisation de pesticides. Les résultats semblent plus concrets du côté de la plantation de haies. Selon un bilan de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres de février 2022, 18 kilomètres de haies avaient été plantés fin 2021 pour un objectif initial de 9 kilomètres. Quoiqu'il en soit, les rétorsions en cas de non-respect des engagements sont peu dissuasives. Les volumes d'eau auxquels les agriculteurs ont droit diminuent de... 5%.

LES MEGABASSINES SONT-ELLES UTILES POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

« L'objectif des mégabassines, c'est de contourner les mesures de restriction qui permettent de protéger la ressource en eau en situation de sécheresse », critique Agnès Ducharne. Ces arrêtés de restriction, pris dans tous les départements métropolitains au cours de l'été dernier et qui subsistaient encore fin novembre dans 47 d'entre eux – dont les Deux-Sèvres – limitent les prélèvements à des fins agricoles, mais ne concernent pas les retenues de substitution.

La question d'une dégradation de l'eau en qualité et en quantité se pose aussi. « Dans un stockage de surface, l'eau est soumise à des pollutions diverses. Des microalgues et bactéries peuvent s'y développer. Et puis son pompage hors de la nappe fait qu'elle n'est plus protégée de l'évaporation », critique la chercheuse. Selon des estimations du CNRS, deux à trois litres par m² de plan d'eau et par jour sont perdus via l'évaporation. Soit pour une mégabassine de 10 hectares, 20 000 à 30 000 litres par jour.

« Vouloir compter sur de grosses retenues artificielles pour faire face aux sécheresses, c'est vraiment une solution de maladaptation », juge Agnès Ducharne. La « maladaptation », terme utilisé dans la littérature scientifique, renvoie à des changements engagés contre le réchauffement climatique, mais qui ne font qu'accroître la vulnérabilité de la société face à ce risque. « Ce type de retenue va favoriser la persistance de pratiques agricoles très demandeuses en eau, alors qu'on sait très bien que les ressources en eau vont diminuer », illustre la chercheuse.

• **Pour sortir de ce paradigme, où les retenues de substitutions jouent un rôle central, une concertation autour des usages et du partage de l'eau semble nécessaire. « Quand on doit faire face à un avenir qui nous promet moins d'eau, tous les usagers de l'eau doivent s'y adapter, sans que cela se fasse au détriment de l'un ou de l'autre. Le plus important, c'est de se préparer à consommer moins d'eau, pas à en consommer plus », résume Agnès Ducharne.**
